



Santé: voici le protocole national du Maroc contre la variole du singe

23 mai, 2022 11:26 — Alae Sdigi

Siège du ministère de la Santé à Rabat. DR.

Le ministère de la Santé a mis en place un plan national de surveillance et de riposte contre la variole du singe (monkeypox). En voici les grandes lignes dans la version datée du 20 mai.

Depuis le 14 mai, des cas confirmés d'infection par la variole du singe, sans lien direct avec un voyage en Afrique du Centre ou de l'Ouest où est généralement détecté ce virus, ont été signalés dans plusieurs pays dans le monde, notamment en Amérique du Nord et en Europe.

« Ce n'est pour le moment pas inquiétant ni pour notre pays ni pour les autres, en attendant de comprendre les modes de transmission de ce virus qui fait qu'on découvre de plus en plus de cas en Amérique du Nord et Europe, explique Dr Tayeb Hamdi, médecin généraliste et chercheur en politiques et systèmes de santé, alors que normalement la transmission passe par des animaux infectés, surtout des primates et rongeurs, particulièrement en Afrique centrale et de l'Ouest dans les forêts tropicales (forte humidité) ».

Une maladie connue depuis sept décennies, poursuit le spécialiste, sauf que « la nouveauté, c'est la découverte de cas en Amérique ou Europe ». « Assiste-t-on à une mutation du virus? Quelles sont les conditions pour permettre la propagation à cette allure? Les cas découverts sont actuellement sous

investigation pour comprendre pourquoi et comment cette transmissibilité interhumaine se propage », s'interroge Dr Hamdi.

En attendant, le ministère de la Santé a déployé un plan national de surveillance et de riposte contre la variole du singe dont voici les grandes lignes:

Comment définir un cas?

1. Cas suspect: Toute personne présentant une éruption cutanée, vésiculeuse ou vésiculo-pustuleuse, avec fièvre>38°C.

2. Cas probable:

- Tout cas suspect ayant eu un contact avec un cas confirmé dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes; **ou**
- Tout cas suspect ayant effectué, dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes, un voyage dans un pays où la maladie est endémique ou un pays ayant enregistré une chaine de transmission depuis le début mai 2022 (actuellement les pays d'Afrique centrale et de l'Ouest, d'Europe et d'Amérique du Nord); ou
- Tout cas suspect avec atteinte des paumes des mains et/ou des plantes des pieds, ou encore avec présence d'adénopathies.
- **3. Cas confirmé:** Tout cas probable chez qui l'infection par le virus de monkeypox a été confirmée par technique moléculaire au laboratoire.

<u>Lire aussi : Variole du singe: Onusida met en garde contre l'homophobie et le racisme</u>

Que faire en cas de cas suspect ou probable?

1. Prise en charge du cas suspect:

- Toute personne présentant des signes cliniques compatibles avec un cas suspect doit bénéficier d'une consultation médicale avec un interrogatoire et un examen clinique poussé pour le reclasser éventuellement comme cas probable;
- Toute personne présentant des signes cliniques compatibles avec un cas suspect, même s'il n'est pas classé probable ou même si une forte suspicion de la varicelle ou autres fièvres éruptives est retenue doit s'auto-isoler à domicile pendant deux semaines, avec respect rigoureux des mesures d'hygiène;
- Un **traitement symptomatique** doit être prescrit par le médecin traitant et, si l'hospitalisation est indiquée, elle doit se faire en isolement dans une salle dédiée.

2. Prise en charge du cas probable et confirmé:

- Confirmation du diagnostic : Les échantillons typiques sont des écouvillons de lésions cutanées ou un prélèvement de lésions : le toit ou le liquide des vésicules et des pustules, et des croûtes sèches ; les modalités de conservation et d'acheminement seront précisées avec le laboratoire destinataire.
- Conditions d'isolement et traitement:

- o Toute personne présentant des signes cliniques compatibles avec un cas probable doit bénéficier d'un **prélèvement par PCR** ;
- o Tous les cas probables et confirmés doivent être systématiquement **hospitalisés en isolement** dans une salle
- dédiée, pour une durée de 3 semaines à partir de leur date de début des signes ;
- o Un **traitement symptomatique** selon le tableau clinique doit être administré par l'équipe de prise en charge ;
- o L'équipe de prise en charge doit appliquer les précautions standard de contrôle des infections.

Comment définir et gérer les cas contacts?

- Définition de contact à risque:
- o Toute personne ayant eu un contact physique direct non protégé avec la peau lésée ou les fluides biologiques d'un cas probable ou confirmé symptomatique, quelles que soient les circonstances, y compris en milieu de soins, ou partage d'ustensiles de toilettes, ou contact avec des textiles (vêtements, linge de bain, literie) ou de la vaisselle ;
- o Toute personne ayant eu un contact non protégé à moins de 2 mètres pendant 3 heures avec un cas probable ou confirmé symptomatique (ex. ami proche ou intime, milieu de transport, collègues de bureau, club de sport...).

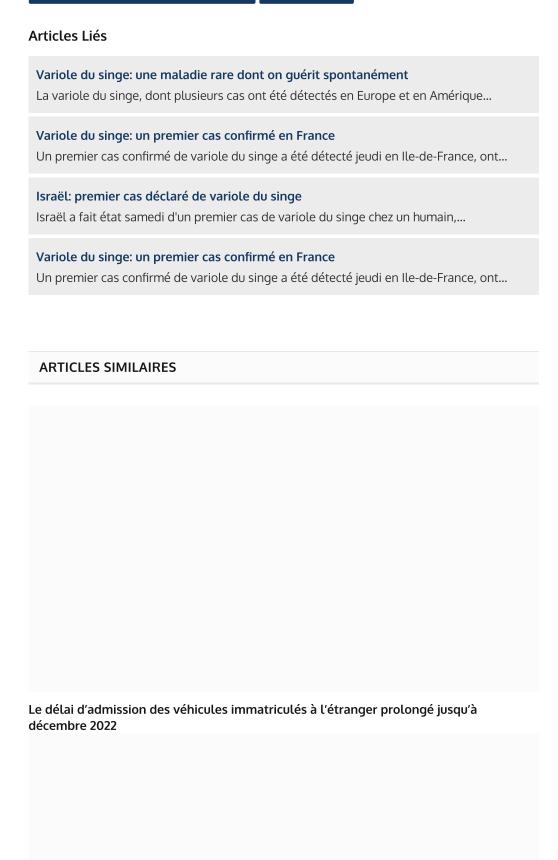
Lire aussi : Israël: premier cas déclaré de variole du singe

- Conduite à tenir
- o Auto-isolement pendant les 3 semaines suivant le dernier contact avec le cas probable ou confirmé, avec contrôle biquotidien de la température ;
- o L'Equipe provinciale/préfectorale d'Intervention Rapide (EIR) doit instaurer un suivi téléphonique régulier afin de vérifier l'absence de symptômes de la maladie ;
- o En cas de fièvre ou d'éruption, une personne-contact ne doit pas se rendre dans une structure sanitaire, mais sa prise en charge sera organisée par l'EIR.

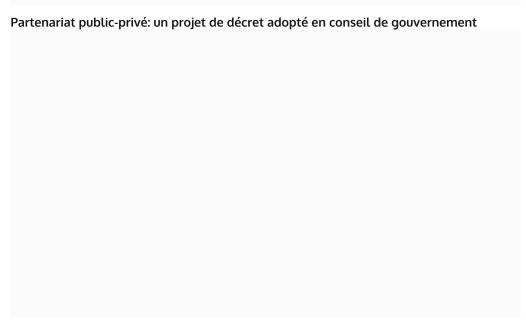
Notification du cas

- Tout cas suspect ou probable doit être immédiatement déclaré à l'autorité sanitaire provinciale/préfectorale dont relève la structure sanitaire (publique ou privée) où le médecin a évoqué le diagnostic;
- La Délégation provinciale/préfectorale du ministère de la Santé et de la Protection Sociale coordonne, en urgence, avec le service régional de Santé Publique la vérification de la définition de cas et procède à l'investigation épidémiologique dès que le cas est classé comme cas probable ;
- Les fiches d'investigation doivent être complétées et envoyées au CNOUSP via l'adresse émail suivante meynet234@yahoo.fr.

Dr Tayeb Hamdi	Ministère de la Santé	monkeypox	
plan national de surveillance et de riposte		variole du si	inge



Cannabis: l'Agence de réglementation tient son premier conseil d'administration
Aïd Al-Adha: Baitas rassure sur l'état de santé du cheptel
Pays-Bas: le logiciel Pegasus utilisé contre le criminel maroco-néerlandais Ridouan Taghi



Séisme de 4,8 degrés au large de Driouch

